

- Vu le Code de l'Education, notamment son article D211-9
- Vu le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique
- Vu le décret du 21 août 2019, portant nomination de directeurs académiques des services de l'éducation nationale
- Vu l'avis du Comité Technique Spécial Départemental du 6 septembre 2021
- Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 6 septembre 2021

**L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale**

**ARRETE
(mesures d'ajustement de la rentrée 2021)**

ARTICLE 1^{er} : Attributions et retraits de postes en classe :

0640277D	ANGLET Briand élémentaire	attribution d'un poste (annulation du retrait d'un poste figurant à l'article 1 de l'arrêté de carte scolaire du 31 mars 2021) (voir également l'article 3 du présent arrêté)
	ARNEGUY / VAL CARLOS	retrait de 0,50 poste basque
0641880W	BAYONNE Citadelle élémentaire	retrait d'un poste
0641209S	BIRIATOU	attribution de 0,50 poste français
0640423M	CAUBIOS-LOOS	attribution d'un poste (voir également l'article 3 du présent arrêté)
	BARCUS / CHERAUTE Gaztelaïa	attribution de 0,50 poste basque à l'école de Chéraute
0640869X	CIBOURE Croix-Rouge	retrait de 0,50 poste basque
0641574N	HENDAYE Gare élémentaire	attribution d'un poste (voir également l'article 3 du présent arrêté)
0640902H	HENDAYE Ville maternelle	retrait de 0,50 poste français et 0,50 poste basque
0641424A	JURANCON Moulin maternelle	attribution d'un poste
0641174D	MORLAAS Moulin élémentaire	retrait d'un poste (annulation de l'attribution d'un poste figurant à l'article 1 de l'arrêté de carte scolaire du 31 mars 2021)
0641221E	MORLAAS Moulin maternelle	attribution d'un poste (annulation du retrait d'un poste figurant à l'article 1 de l'arrêté de carte scolaire du 31 mars 2021)
0640991E	MOUGUERRE Bourg	attribution d'un poste (annulation du retrait d'un poste figurant à l'article 1 de l'arrêté de carte scolaire du 31 mars 2021)
0641403C	PAU Curie maternelle	retrait d'un poste
0641070R	RIVEHAUTE	retrait d'un poste

0641101Z	SAINT-PEE-SUR-NIVELLE Amotz	attribution de 0,50 poste basque (nouveau site bilingue)
0641153F	SEDZERE	attribution d'un poste (annulation du retrait d'un poste figurant à l'article 1 de l'arrêté de carte scolaire du 31 mars 2021) (voir également l'article 3 du présent arrêté)
0640752V	SERRES-SAINTE-MARIE	attribution d'un poste

ARTICLE 2 : Mesures relatives à l'enseignement immersif en langue basque :

0640530D	IDAUX-MENDY	Mise en place de l'enseignement immersif rééquilibrage des postes + 0,50 basque et - 0,50 Fr
	OSSES / SAINT-MARTIN-D'ARROSSA	Mise en place de l'enseignement immersif

ARTICLE 3 : Mesures relatives aux décharges de direction :

0640277D	ANGLET Briand élémentaire	rétablissement de la décharge de direction de 0,33 poste (8 classes)
0640423M	CAUBIOS-LOOS	attribution d'une décharge de direction (4 classes)
0641574N	HENDAYE Gare élémentaire	augmentation de la décharge de direction qui passe de 0,25 à 0,33 poste (8 classes)
0641153F	SEDZERE	rétablissement de la décharge de direction (4 classes)

ARTICLE 4 : Mesures techniques et mesures relatives aux fusions d'écoles :

La fusion d'écoles sur la commune de Ciboure figurant à l'article 7 de l'arrêté de carte scolaire du 31 mars 2021, sera réalisée entre l'école élémentaire Aristide Briand et l'école maternelle Marinella et non entre les écoles élémentaires Aristide Briand et Croix-Rouge.

Le poste d'itinérant basque rattaché à l'école de Larceveau sera rattaché à l'école de Domezain.

Le poste d'itinérant occitan rattaché à l'école de Sault-de-Navailles sera scindé, 0,50 poste demeurant rattaché à l'école de Sault-de-Navailles et 0,50 poste rattaché à l'école de Geus-d'Arzacq (en complément du 0,50 poste existant).

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 7 septembre 2021

L'inspecteur d'académie
 directeur académique des services
 de l'éducation nationale

François-Xavier PESTEL